



**Discours d'ouverture de René Sève,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique**

Colloque du 21 janvier 2008

**« La Responsabilisation des parents,
une réponse à la délinquance des mineurs »**

Mesdames et Messieurs,

En tant que Directeur général du Centre d'Analyse Stratégique je suis très heureux de vous accueillir pour cette journée de travail.

Je remercie particulièrement nos hôtes étrangers qui viennent pour nous aider de leurs expériences à un moment où la France ayant lancé une vaste stratégie de réformes structurée autour de la RGPP (Revue Générale des Politiques Publiques), et de la RGPO (Revue Générale des Prélèvements Obligatoires), a besoin de s'inspirer des mesures que vous avez pu penser, conduire ou accompagner.

Cette journée sera fructueuse parce qu'elle résulte d'un travail de fond réalisé depuis de nombreuses années au Centre d'Analyse Stratégique par Marine Boisson et Laetitia Delannoy, qui a été marqué de nombreuses publications antérieures, et qui continuera à progresser dans la durée.

Permettez moi, même si je n'en suis pas spécialiste, d'en dire quelques mots.

Je voudrais d'abord qu'il soit clair que, du point de vue du Centre d'Analyse Stratégique, la réflexion sur la responsabilisation des parents, loin d'entrer dans une logique de stigmatisation, s'insère au contraire dans une réflexion sur la coproduction de la sécurité.

La responsabilité, au sens large, pourrait être envisagée aussi, toutes choses égales par ailleurs, pour toutes les parties prenantes de la sécurité : l'ensemble des institutions, la parentèle, le voisinage, les associations, etc.

Comme le savent les spécialistes, dans les travaux d'analyse situationnelle du crime, la responsabilité concerne aussi les entreprises privées qui fournissent des biens ou des services, dont certains peuvent faciliter ou limiter la délinquance.

Cette logique coproductive est donc essentielle et doit servir de clé de lecture au dossier qui vous a été remis.

J'ajoute qu'on pourrait également suivre la piste fructueuse de la coproduction dans d'autres secteurs, l'éducation, la formation professionnelle, la maladie ou la dépendance.

Cette idée de responsabilités articulées les unes aux autres n'est ni libérale (même si elle n'est pas sans liens à la théorie des incitations), ni communautarienne (même si elle n'omet pas le registre des liens sociaux concrets), ou plutôt elle emprunte aux deux dans un souci d'efficacité et d'empirisme.

D'Empirisme avec un grand E pourrais-je dire, l'empirisme consistant à tester des dispositifs et à les faire évoluer en fonction de leurs résultats, une démarche rationnelle qui, me semble-t-il, dépasse beaucoup de clivages idéologiques.

On peut donc attendre beaucoup de cette approche intégrée et notamment cinq grands bénéfices, en précisant bien toutefois qu'il s'agit de cinq aspects d'une même réalité, réalité qu'on pourrait désigner comme la compétence globale d'une société au progrès ou au développement durable.

1. Le **premier bénéfice**, je commence par celui-ci volontairement, est d'ordre affectif et concerne la **famille** elle-même et ses proches.

La violence exercée par le jeune à l'extérieur commence souvent dans le groupe familial, au sens étroit ou élargi, et se répercute presque toujours à l'intérieur de lui.

Le dire, ce n'est pas nécessairement céder à la logique normative de la « happy family » à l'américaine qu'évoque votre dossier, même si celle-ci n'est pas non plus une boîte noire qu'il faudrait rejeter sans l'ouvrir.

2. Le **deuxième bénéfice** est évidemment d'ordre **sécuritaire**. Ici les mesures sont difficiles, car elles doivent opérer sur une échelle significative, mais sans négliger la spécificité des situations culturelles, sociales, et institutionnelles.

L'intégration des parents dans la coproduction de la sécurité est une idée simple à formuler mais qui renvoie en réalité à une palette d'instruments pas tous simultanés ou compatibles qui correspondent à des stratégies ou des tactiques différenciées.

Cependant votre dossier indique des succès à hauteur de 15 à 20 % de réduction des incivilités ou des actes délictueux, certains auteurs avançant des espérances de gain de plus de 50% ce qui nous ramènerait en France au niveau de la fin des années 80.

3. Le **troisième** bénéfice découle du précédent et il est incontestablement **social**

En effet, vous connaissez tous ces chiffres que les documents rappellent, ce sont les quartiers modestes qui sont le plus frappés par la délinquance et qui souffrent le plus du sentiment d'insécurité. (cf. le graphique de la page 9).

S'y ajoutent également les conséquences qui s'ensuivent en termes de développement culturel ou économique.

4. Le **quatrième** bénéfice semble plus matériel mais il est important si l'on pense que l'action publique doit s'inscrire dans la durée et qu'elle doit donc être financièrement soutenable.

Parce qu'elles sont souvent préventives, d'une première infraction ou d'une récidive, les actions visant, dans un cadre de coproduction de la sécurité, à responsabiliser les parents semblent plus efficaces et **moins coûteuses en termes de dépenses publiques** (celles de l'Etat ou des collectivités locales).

Votre dossier évoque un gain considérable dans un **ratio de 1 à 7**, selon un calcul effectué au Canada. Ce chiffre semble très important et doit sans doute être considéré en vitesse de croisière et non aux premiers réglages des nouveaux dispositifs.

Mais il n'est pas absurde d'en envisager la vraisemblance générale si l'on considère le coût de l'ensemble de la chaîne pénale et carcérale, incluant la multi-récidive.

5. Enfin le **dernier bénéfice**, auquel on ne pense pas forcément, est d'ordre **macroéconomique**. Les jeunes générations, qui sont menacées par la désocialisation et la délinquance, sont celles qui sont nécessaires également pour prendre leur place dans l'économie de demain.

Dans une société vieillissante, il sera de plus en plus important que les nouvelles générations s'insèrent efficacement, avec un bon niveau de qualification professionnelle. Sinon, on verra coïncider dans quelques années, persistance du chômage et éloignement de l'emploi, d'une part, et en même temps, d'autre part, pénurie de main d'œuvre donc perte de compétitivité de l'appareil productif.

Voilà mesdames et messieurs, selon moi toutes les dimensions des discussions qui seront les vôtres.

Elles s'approfondiront sans doute dans les années ultérieures au fur et à mesure que l'on pénétrera davantage les mécanismes de construction de la personnalité, que ce soit dans la famille ou dans le groupe des pairs.

Dans cette perspective, je crois qu'il serait d'ores et déjà instructif de compléter les tableaux synoptiques des dispositifs que vous étudiez dans les différents pays par une présentation de la répartition des dispositifs sur l'axe du temps afin de montrer, pour un âge de l'enfance donné, l'intensité ou l'absence des dispositifs de coproduction éducative et d'accompagnement parental.

Intuitivement, j'émettrai l'hypothèse que l'effort est inégalement réparti sur la période allant des -9 mois au + 18ans.

Sur cet axe temporel, on verrait sans doute quelques faiblesses de la coproduction par exemple au moment même où des mécanismes biologiques et psychologiques déterminants, entre 1 et 3 ans, sont à l'œuvre et on visualiserait au contraire une activité très forte lors des premiers signes de fortes difficultés.

Si cette hypothèse se confirmait ce serait en ce domaine, comme en d'autres, un certain déplacement vers l'amont de l'effort public qui pourrait être mis à l'étude.

Merci de votre attention, merci encore à Marine Boisson et Laetitia Delannoy et à tous ceux qui les ont aidées.

Je vous souhaite une excellente journée.